



LES AUTOS VERTES DU DOUAISIS VOUS PRESENTENT :
EXCEPTIONNELLEMENT cette année

La 40ème Randonnée de la Vallée de la Lys
uniquement le Dimanche de Pâques
le 05 avril 2026

Avant toute chose, il est impératif de nous communiquer votre participation ou non, par mail ou par téléphone.

- Départ et retour : chez DIERS Herve, société HEDICOM, 51 RUE DU VIEUX BERQUIN
- HAZEBROUCK 59190
-
- **Genre** : Randonnée au livre de route avec repas, encadrement et assistance.
- **Véhicules** : 4X4, motos, quads et SSV homologués.
- **Kilométrage** : 250 Kms environ
- **Départements** : Nord, Pas de Calais,
- **Etapes** : vous allez vous balader dans ces départements, découvrir les chemins et bois.
- **Equipements** : Pneus à sculptures, une sangle, deux manilles.

Pour cette 40 iem Lys, le repas du dimanche midi, se fera dans un Estaminet sur le parcours.
Les règles de base sont toujours en vigueur: respect des personnes croisées, des lois, des lieux traversés,

Les grandes lignes :

- Accueil chez HERVE DIERS (possibilité de garer vos remorques et fourgons).
- Départ à 8 heures 15 précises, **accueil chez Hedicom à partir de 7h30**
- Progression avec les voitures d'organisation au milieu des participants.
- Regroupement le midi autour d'un repas.
- Reprise du parcours pour arriver en fin d'après-midi A HAZEBROUCK

- ⇒ UN 4X4 2 PERSONNES : 250 €
- UN QUAD (HOMOLOGUE) : 150€
- ⇒ UNE PERSONNE SUPPLEMENTAIRE : 70 €

Le prix comprend : l'organisation du parcours, l'assistance, le fonctionnement du club, les livres de route, le repas,

Renseignements : 06 45 272 372 - mail: michel.gosciniak@orange.fr
06 87 29 75 00 mail: michele.gosciniak3@orange.fr



REGLEMENT GENERAL DE LA RANDONNEE LYS 2026

Chaque concurrent sera tenu de rendre le livre de route **indicatif** à l'issue de chaque parcours, ceci libérant votre caution. L'itinéraire passe sur le territoire des communes sur des voies ouvertes à la circulation. Les chemins privés ou rues "Défense d'entrer" ne peuvent être empruntés, sauf indication sur la feuille de route. Cette randonnée ne comporte pas de classement faisant intervenir directement ou indirectement comme élément d'appréciation la plus grande vitesse, une moyenne imposée, un horaire fixé à l'avance. Le non respect de ces consignes peut entraîner une exclusion sans remboursement des droits d'inscription. Aucun rassemblement n'est prévu en dehors de lieux privés.

PARTICIPANTS

Tout propriétaire d'un véhicule homologué en conformité avec la réglementation en vigueur ; 4x4, moto, quad ou SSV et d'un permis de conduire est autorisé à prendre le départ..

Tous les engagements et responsabilités seront solidaires du signataire de l'engagement.

ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux fautes commises par les participants et les dommages occasionnés aux propriétés privées par suite de sortie des chemins ou autres événements. Les dédommagements éventuels sont de la responsabilité des participants. Les participants et leurs passagers voyagent à leurs risques et périls.

ORGANISATION

Autos Vertes du Douaisis est une association "Loi de 1901" enregistrée à la Sous-préfecture de Douai. Ses randonnées sont soumises à la réglementation en cours, aux autorités préfectorales et quelques propriétaires privés. Elles sont encadrées par des véhicules d'organisation, disposant d'une liaison radio ou par téléphone, d'une assistance technique constante sur l'ensemble du parcours. Ces véhicules veillent au respect des sites, cultures, et propriétés privées. Ils peuvent mettre hors parcours tout véhicule roulant dans les champs ou dégradant les propriétés d'autrui. Nous vous demandons de respecter les bonnes pratiques de randonnées qui sont recommandées.

VEHICULES

Tout véhicule non conforme au code de la route ne pourra prendre le départ (carte grise, vignette, assurance, plaque d'immatriculation, pneus et système d'échappement aux normes en vigueur).

Une vérification aura lieu au départ. Il est obligatoire de mettre des pneus tout-terrain et de prévoir un matériel adapté à ce type de conduite (corde, manilles, pelle, sangles)

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du code de la route et les arrêtés locaux.

Autos Vertes du Douaisis se réserve le droit de supprimer ou de modifier un ou plusieurs tronçons de l'itinéraire facultatif pour des raisons de forces majeures et/ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les participants. Ceux-ci seront prévenus dès que possible des éventuelles modifications.

ASSISTANCE DES VEHICULES

Les possibilités de ravitaillement carburant et réparation crevaison, en fonction des disponibilités locales, seront indiquées sur le livre de route. La prestation de service et la fourniture seront à la charge des participants.

En cas de non respect de ces équipements, compte tenu des difficultés du parcours et de la gêne occasionnée auprès des autres participants, Autos Vertes du Douaisis se verra dans l'obligation de refuser le départ et aucun remboursement ne pourra être effectué au contrevenant.

Fiche à rendre remplie avec votre inscription, gardez en une copie svp.

Nom: Prénom: signature:

Compagnie d'assurance numéro de police:



ADHESION OBLIGATOIRE POUR L'ANNEE 2026 PAR VEHICULE: 25€

JOINDRE UN CHEQUE de 25 € .

NOM DE L'ADHERENT :

PRENOM

PROFESSION :

N° tél :

Portable :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

Désire participer à la randonnée touristique en tant qu'adhérent avec le véhicule suivant :

MARQUE :

TYPE :

ANNEE :

COULEUR :

IMMATRICULATION :

Email LISIBLE OBLIGATOIRE SVP :@.....

Joindre :

⇒ - ☐ **règlement par Virement.**

**Libellé : ASS AUTOS VERTES DU DOUAISIS
CHEZ MR GOSCINIAK MICHEL**

IBAN : FR76 1027 8027 3300 0414 0600 107

BIC : CMCIFR2A

⇒ - ☐ **Le chèque d'adhésion de 25€ pour 2026**

⇒ - ☐ **Le chèque CAUTION 2026 de 75€ qui sera détruit en fin d'année.**

⇒ - ☐ **Le règlement signé**

Votre règlement pour le raid complet:

Un 4 x4 deux personnes : **250 euro**

Une moto un quad ou ssv avec une personne : **150 euros**

Personne supplémentaire(s) : **70 euros** x

Total =euros

Je m'engage à respecter la loi et le code de la route ainsi que les consignes données par l'organisateur de la randonnée. Je reconnais participer en connaissance de causes à une randonnée touristique n'ayant aucune notion de vitesse ou de classement. J'ai pris connaissance du règlement de la randonnée et du règlement général que j'ai gardé en ma possession.

Lu et approuvé à le Signature obligatoire:

⇒ à retourner impérativement avec votre règlement complet SVP

⇒ AVD 448 rue de la rosière 59147 HERRIN

⇒ DATE LIMITE 22 mars 2026